

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1232 rév. 12**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

TECHNILAB

N° SIREN : 420024879

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE*ENVIRONMENT / ASBESTOS***LIEUX DE TRAVAIL / AIR***WORKPLACES / AIR*réalisées par / *performed by :***TECHNILAB****ZONE ARTISANALE DU CHATEAU ROUGE****ZI DU CHATEAU ROUGE****44522 MESANGER**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **22/01/2024**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/03/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

a présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1232 Rév 11.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1232 [Rév 11](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1232 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

TECHNILAB
ZONE ARTISANALE DU CHATEAU ROUGE
ZI DU CHATEAU ROUGE
44522 MESANGER

Dans son unité :

- **ENVIRONNEMENT**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : ENVIRONNEMENT

L'accréditation porte sur :

| # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|--|--|--|--|
| Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme) | Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre | Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles |
| Air des lieux de travail | Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme) | Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme | Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles |

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en, respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

| # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement | | | | | |
|--|--|--|--|---|-------------------------|
| Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27) | | | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE | | | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| | FAMILLE CHIMIQUE | AGENT CHIMIQUE | N° CAS | | |
| Air des lieux de travail | Aérosols | Poussières non spécifiques (fractions inhalable et alvéolaire) | / | Prélèvement par pompage sur mousse. Méthode de la coupelle rotative. | NF X 43-262 |
| Air des lieux de travail | Silice cristalline (fractions inhalable et alvéolaire) | Quartz Cristobalite Tridymite | 14808-60-7 14464-46-1 15468-32-3 | Prélèvement par pompage sur mousse. Méthode de la coupelle rotative. | NF X 43-262 |

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

| # LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Essais physiques | | | | |
|---|-------------------------|--|--|--------------------------------------|
| Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27) | | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE | | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| | FAMILLE CHIMIQUE | AGENT CHIMIQUE | | |
| Air des lieux de travail | Aérosols | Poussières non spécifiques (fraction inhalable) | Détermination gravimétrique issue d'un prélèvement sur mousse. | NF X 43-262 <i>Metropol M-279</i> |
| | | Poussières non spécifiques (fraction alvéolaire) | | NF X 43-262 <i>Metropol M-176</i> |

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|---|---|---|---|
| Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X46-033 NF X 43-269 (2017) * |
| Air des lieux de travail | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-269 (2017) * |

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* **Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en, respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|--|--|--|----------------------------------|
| Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 |
| Air intérieur | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021) * |

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* **Portée FIXE :** Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|--|--|---|----------------------------------|
| Détermination de la concentration en fibres d’amiante dans l’air ambiant (environnement extérieur HP ENV) | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air ambiant <ul style="list-style-type: none"> • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i> • <i>Terrain naturel ou minier</i> | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d’amiante | Définition de l’objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement. Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 |
| Air ambiant <ul style="list-style-type: none"> • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i> • <i>Terrain naturel ou minier</i> | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d’amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021)* |

Portée flexible FLEX1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d’accréditation.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d’effet : **22/01/2024** Date de fin de validité : **31/03/2026**

Cette annexe technique annule et remplace l’annexe technique 1-1232 Rév. 11.

Comité Français d’Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
 Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr